

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 23/12/2021

Dengue à La Réunion

Le nombre de cas augmente légèrement. La campagne de sensibilisation sur les moyens de protection se poursuit.

Du 29 novembre au 12 décembre, 40 cas de dengue ont été confirmés (contre 30 pour la quinzaine précédente). Les cas ont été identifiés sur 13 communes. La circulation de la dengue s'est maintenue durant tout l'hiver austral avec un niveau supérieur aux années précédentes. L'arrivée de l'été et les conditions météorologiques plus favorables à la prolifération des moustiques (chaleurs, pluies) font craindre une nouvelle vague épidémique dans les semaines à venir.

La lutte contre la dengue est l'affaire de tous. L'ensemble des Réunionnais et des acteurs de la lutte doivent maintenir leur vigilance au quotidien en supprimant les gîtes à moustiques (tout ce qui peut contenir de l'eau), en se protégeant des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaires...) et en consultant son médecin dès les premiers symptômes.

La campagne de sensibilisation sur les moyens de protection et sur les formes graves de la maladie se poursuit. Cette semaine, le focus porte sur l'utilisation du répulsif et l'élimination des gîtes à moustiques.

Situation de la dengue au 23 décembre 2021 (données Santé Publique France Réunion, ARS)

Des cas isolés sont rapportés dans 13 communes situées :

- dans le Sud (Saint-Pierre, Tampon, Saint-Joseph, Petite Ile, Saint-Louis, Étang-Salé),
- dans l'Ouest (Le Port, La Possession, Saint-Leu, Saint-Paul)
- dans le Nord (Saint-Denis, Saint-André, Sainte-Suzanne)

Sur la période, aucun regroupement de cas (foyer de dengue) n'a été identifié.

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage** (répulsif, moustiquaire...) : Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement. Plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre.
- **Éliminer et vider l'eau stagnante des gîtes à moustiques** : tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi et tout autour de son domicile...
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **Près de 29 850 cas confirmés**
- **1 177 hospitalisations**
- **4 128 passages aux urgences**
- **21 décès** directement liés à la dengue

- **Si vous êtes malade de la dengue :**
 - continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie.
 - consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence **en cas de dégradation de votre état de santé.**

La campagne de sensibilisation se poursuit

La préfecture et l'ARS La Réunion ont lancé le 20 décembre une campagne de communication afin de rappeler à l'ensemble de la population l'importance de se protéger des moustiques et les moyens efficaces pour éviter de contracter la maladie et des formes graves : utilisation d'un répulsif, élimination de l'eau stagnante, installation de moustiquaires, et consultation de son médecin dès les premiers symptômes.

Focus sur l'utilisation du répulsif et l'élimination de l'eau stagnante des gîtes à moustiques :

• Utiliser un produit répulsif

L'utilisation des produits répulsifs est **l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue.**

Les répulsifs cutanés sont composés d'une substance active qui éloigne les moustiques sans les tuer.

Ils sont à appliquer sur les parties du corps non couvertes, pendant les périodes de la journée où le risque de se faire piquer par des moustiques est le plus important : **lors d'activités en extérieur, surtout le matin et le soir.**

La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte. Votre pharmacien pourra vous conseiller.

Pour en savoir plus, consulter [la notice dédiée sur le site internet.](#)



• Eliminer l'eau stagnante des gîtes à moustiques

Les moustiques pondent dans de petits récipients et objets contenant de l'eau situés particulièrement dans les cours et jardins. Ces lieux deviennent des gîtes à moustiques (nids à moustiques) s'ils ne sont pas éliminés.

Pour empêcher les larves de se reproduire, il faut supprimer tous ces lieux de notre domicile ou de notre lieu de travail :

- supprimer les soucoupes sous les pots en plante,
- ranger et mettre à l'abri les objets pouvant contenir de l'eau,
- jeter les déchets dans la poubelle et respecter les jours de collecte,
- vérifier les gouttières,
- abriter les pneus...

Plus d'informations sur la campagne de communication : www.lareunion.ars.sante.fr/campagne-de-communication-la-dengue-circule-adopte-les-bons-gestes-pour-te-proteger

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion sur le [site de l'ARS La Réunion](#)